

Fédération syndicale

Sud

Service public

Solidaires – Unitaires – Démocratiques

Place Chauderon 5 – 1003 Lausanne – Tél. 021/ 351 22 50 – info@sud-vd.ch

Lausanne, le 28 mars 2024

Par courriel et courrier A

Au Conseil d'administration
de la CPEV
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Prise de position sur le document « Rencontre entre la délégation du Conseil d'Etat et la délégation du Conseil d'administration »

Madame la Présidente,

Mesdames les membres du Conseil d'administration, Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Nous avons bien reçu le document mentionné en titre et vous en remercions.

Avant de vous transmettre notre position, nous nous permettons de faire quelques remarques sur la forme.

D'abord, le titre de ce document est source de confusions :

Le Conseil d'administration de la CPEV (CA CPEV) est divisé. Vous savez qu'une partie des membres du CA s'oppose catégoriquement à toute péjoration des conditions actuelles. Dès lors, pourquoi seuls ses président et vice-président ont-ils rencontré la partie employeur ?

Le document reçu est-il le résultat de la rencontre entre une fraction du CA CPEV et la délégation du Conseil d'Etat (DCE) ?

Quel est le statut de ce document : est-ce une proposition de nouveau plan de prestations pour la CPEV ? Une véritable consultation ?

Ensuite, nous considérons qu'il est problématique de demander aux représentant·e-s du personnel de se prononcer sur un document qui constitue manifestement la base d'une présentation. De fait, il s'agit d'un document lacunaire, peu clair sur plusieurs points.

Enfin, nous soulignons le délai très court qui nous est imparti pour nous prononcer, le document étant arrivé dans nos boîtes le 13 mars pour une réponse demandée jusqu'au 31 mars au plus tard.

Ceci précisé, et conformément à la demande qui nous est faite, nous vous faisons part de la position suivante.

Nous demandons le maintien des conditions actuelles. Ces dernières doivent donc être maintenues au-delà du 1^{er} janvier 2025 et ce pour une durée de 5 ans au moins (i.e. jusqu'à la prochaine échéance légale).

Nous sommes bien entendu favorables à ce que ce plan des prestations, soit assorti d'une indexation des rentes. L'inflation rend en effet indispensable cette mesure pour l'ensemble des rentières et rentiers présent-e-s et futur-e-s de la CPEV. Le financement d'une telle mesure doit toutefois, selon nous, être assumé intégralement par l'employeur.

Sans entrer dans le détail des arguments avancés dans votre présentation, nous soulignons que, selon vos propres projections, le plan actuellement en vigueur permet d'atteindre l'objectif de la loi fédérale à l'échéance de 2052 ; il n'y a donc aucune raison contraignante de changer de plan. L'argument de l'indexation des rentes ne peut pas être puisqu'il doit être entièrement financé par l'employeur.

Quant à votre préoccupation affirmée d'améliorer les rentes des femmes, en particulier, et des carrières courtes, non linéaires de manière générale, nous la partageons bien évidemment. Nous vous proposons ainsi d'ouvrir une négociation sur les questions fondamentales des inégalités face aux rentes dès le 1^{er} janvier 2025.

La question des collectifs 1 et 2 et celle, plus large, de la pénibilité des conditions de travail est aujourd'hui fondamentalement posée. Vous ne pouvez l'ignorer.

Il s'agira alors de corriger ces manquements, mais sans en créer d'autres.

Nous vous remercions d'avance de vous positionner à votre tour sur notre courrier d'ici au 12 avril au plus tard.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame la Présidente du Conseil d'administration, Mesdames les membres du Conseil d'administration, Messieurs les membres du Conseil d'administration, nos salutations les meilleures.

Pour la Fédération syndicale SUD

Françoise Emmanuelle Nicolet

Aristides Pedraza

Copies : Conseil d'Etat, par sa Présidente, Madame Christelle Luisier
FSF
SSP